

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINED, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-54 / 2024-10-17-6^{ème} : Finances : Demande de subventions exceptionnelles - Fouans en Fête et Body Move

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire d'une part, d'une demande de subventions exceptionnelles de la part de l'association Fouans en Fête d'un montant de 1 000 € afin de financer une balade en calèche, un récital de chants de Noël interprété par un groupe de choristes régionaux, un tour de manège pour les enfants scolarisés aux écoles de la commune lors du Village de Noël organisé ces samedi 14 et dimanche 15 décembre 2024, et d'autre part, d'une demande de subventions exceptionnelles de la part de l'association Body Move d'un montant de 180 € afin de financer la fête d'Halloween le dimanche 27 octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, en tenant compte des abstentions en tant que membres de l'ASSOCIATION FOUANS EN FETE de Eric CHAPPE et Janique POIRIER, et de l'ASSOCIATION BODYMOVE de Françoise LEFEBVRE, Marie-José LECLERCQ et Martine PETITPAS et d'un vote CONTRE, **se prononce** favorablement sur l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations Fouans en Fête et Body Move, **décide** de fixer à 1 180 € le montant de ces subventions exceptionnelles (1 000 € à l'association Fouans en Fête, 180 € à l'association Body Move) **décide** de prévoir les crédits budgétaires au compte 65748 « Autres personnes de droit privé », **autorise** Monsieur le Maire à conclure et à signer tous les documents qui sont relatifs à cet octroi de subventions exceptionnelles, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS